Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B **DIRECTIVE 2002/6/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**

du 18 février 2002

concernant les formalités déclaratives applicables aux navires à l'entrée et/ou à la sortie des ports des États membres de la Communauté

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 67 du 9.3.2002, p. 31)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2010/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010	L 283	1	29.10.2010

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2002L0006:20081211:FR:PDF